

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Prise en location d'un local situé immeuble New Centraix 2 rue le Corbusier à Aix en Provence pour le relogement provisoire du Pôle Santé rue Calmette et Guérin à Aix-en-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver, sous réserve de l'avis conforme du service du Domaine sur le prix de location, la prise en location d'un local situé 2 rue le Corbusier à Aix-en-Provence, destiné au relogement provisoire d'une partie du pôle santé départementale situé rue Calmette et Guérin à Aix-en-Provence, pendant la durée des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant l'ensemble du pôle,
- d'autoriser la signature du contrat de bail d'une durée de 3 ans, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location, moyennant un loyer annuel de 48.391,20 € TTC auquel s'ajoute un loyer de 9.360 € TTC pour 10 places de parking en sous-sol, charges et impôt foncier en sus,

Le montant du loyer total annuel soit 57.751,20 € TTC, les honoraires de l'agence immobilière CBRE soit 7.258,68 €TTC, ainsi que les charges et impôt foncier non connus à ce jour, seront imputés en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**